

Prolongement de la Voie Urbaine Sud



Bilan de la concertation
réalisée entre octobre 2016 et avril 2017
31 MAI 2017

SOMMAIRE

1. PRÉAMBULE	3
• UNE VOIE INSCRITE DANS LE PDU	3
• FLUIDIFIER LA CIRCULATION AU SUD DE LA VILLE	3
• LA PROLONGATION DE LA VOIE URBAINE SUD A POUR BUT DE :	3
2. LE PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION.....	5
• LE CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE	5
• LES ELEMENTS SOUMIS A LA CONCERTATION.....	5
• LE PROJET.....	5
3. L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION	7
• LES MODALITES DE LA CONCERTATION.....	7
• LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION	7
4. LE DISPOSITIF D'INFORMATION	8
• L'INFORMATION DU PUBLIC	8
5. A LA RENCONTRE DU PUBLIC	9
• LE REGISTRE	9
• LES REUNIONS.....	9
• CONTRIBUTIONS ECRITES	9
6. LE BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION	10
• UNE FORTE PARTICIPATION DES RIVERAINS	10
• AVIS/EXPRESSIONS OFFICIELS DU PUBLIC.....	10
7. SYNTHESE DES EXPRESSIONS	11
• L'OPPORTUNITE DU PROJET ET DE SES OBJECTIFS EST CONFIRMEE	11
• L'ORGANISATION DES ECHANGES ENTRE LA DEVIATION ET LES VOIRIES PRINCIPALES.....	11
• L 'INONDABILITE	11
8. LE BILAN : LES ENSEIGNEMENTS TIRES DE CETTE CONCERTATION ET LES SUITES À DONNER.....	12
• LES ENSEIGNEMENTS TIRES DE CETTE CONCERTATION.....	12
• LES SUITES A DONNER.....	12
• ENQUETE PUBLIQUE	13
9. ANNEXES.....	14

1. PRÉAMBULE

• Une voie inscrite dans le PDU

La prolongation de la voie urbaine sud s'inscrit dans le Plan de Déplacements urbains (PDU) de Nîmes, ainsi que dans le Plan Local de Déplacement (PLD) de la Ville de Nîmes.

Les différentes études de trafic l'attestent, il est aujourd'hui nécessaire de prolonger la voie existante par les trois nouveaux tronçons :

- La portion entre le carrefour Allende-Tour de l'Evêque et celui de la route d'Arles.
- Le contournement du quartier Mas de ville
- La jonction suivante jusqu'à la route de Beaucaire par la rue Bompard.

• Fluidifier la circulation au sud de la ville

Cet axe permettra de rejoindre la route de Beaucaire depuis la Ville Active, offrant une nouvelle alternative aux déplacements Est ouest. Il est situé entre le boulevard périphérique sud (Bd Salvador Allende) et l'autoroute A9, parallèle à ces deux axes. Pour réaliser ce prolongement, les voies seront, selon le cas, modifiées ou créées. Elles permettront ainsi de fluidifier la circulation. Pour faciliter les déplacements entre les quartiers, seront créées des liaisons piétonnes et cyclables, afin de créer des parcours alternatifs à l'utilisation de la voiture.

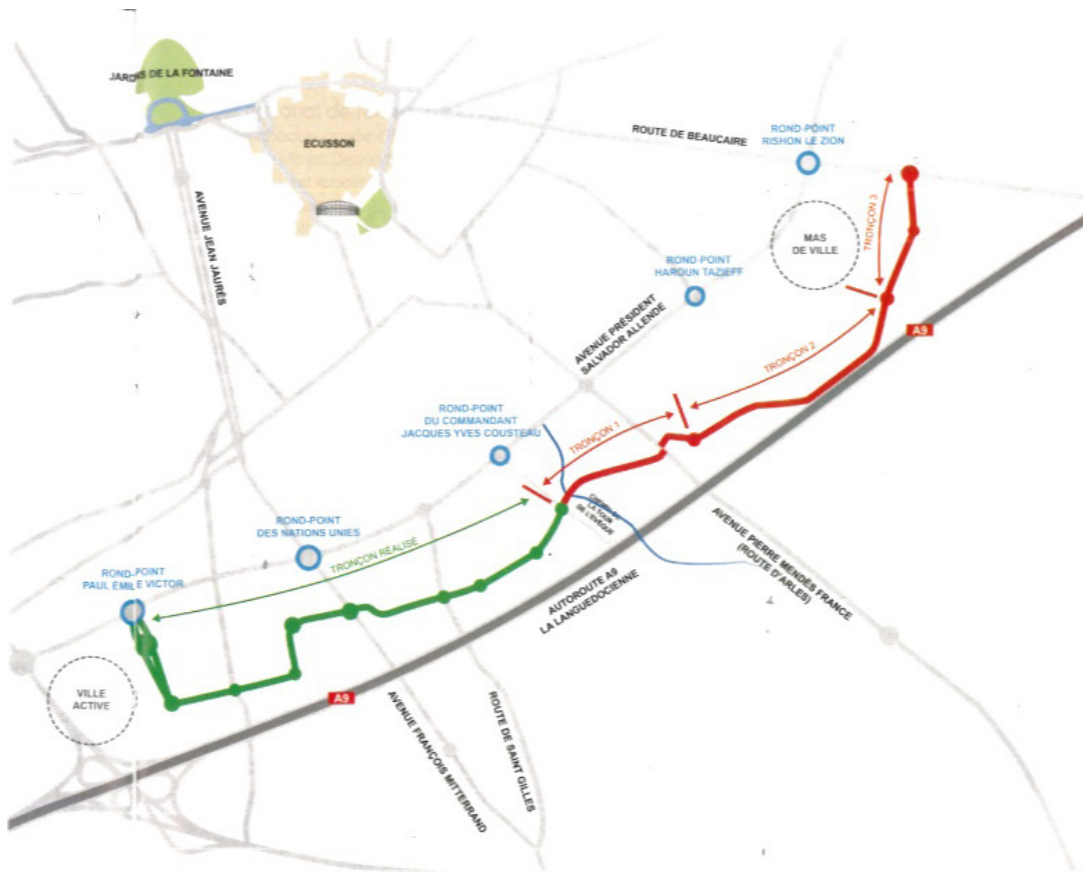
La prolongation de cette voie mobilise une équipe pluridisciplinaire pour évaluer toutes les problématiques de circulation, étudier l'insertion urbaine et paysagère, définir le projet dans ses dimensions urbaines, paysagères, architecturales, hydrauliques, environnementales. Un ouvrage d'art permettra le franchissement du Vistre de la Fontaine, axe vert majeur de la commune.

• La prolongation de la Voie Urbaine Sud a pour but de :

- Mailler les quartiers limitrophes du projet, situés entre le bd Allende et l'autoroute A9 •
- Délester le boulevard Allende du flux propre à la desserte de ces quartiers
- Créer des cheminements « modes actifs » le long de cette voie (voies douces)
- Achever la réalisation de ce barreau prévu au Plan de Déplacement Urbain
- Projet inscrit dans le Plan de Déplacement Urbain (PDU) et dans le Plan Local de déplacement (PLD)

Ce projet, présentant une variante au niveau de la route d'Arles, a été soumis à la concertation du public, entre octobre 2016 et avril 2017.

Prolongement de la voie urbaine sud



2. LE PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION

• **Le cadre législatif et réglementaire**

L'article L.103-2 du code de l'urbanisme prévoit que les communes ou les autres personnes publiques, ayant l'initiative d'opération d'aménagement qui «par son importance ou sa nature, [...] modifie de façon substantielle le cadre de vie ou l'activité économique de la commune», doivent organiser pour toute opération définie à l'article L.103-1 du même code, une concertation qui associe «les habitants, les associations locales et toutes les autres personnes concernées».

À ce titre, la personne publique définit les objectifs poursuivis et les modalités de cette concertation. C'est dans ce cadre que la concertation pour l'aménagement de la Voie Urbaine Sud (VUS) de Nîmes a été organisée.

• **Les éléments soumis à la concertation**

Le maître d'ouvrage a indiqué 3 thématiques sur lesquelles la concertation était plus particulièrement ouverte:

1. Le tracé avec une solution de base et une variante
2. Les échanges avec les principales voies et notamment les quartiers limitrophes
3. La place pour les déplacements doux et particulièrement les vélos.

• **Le Projet**

Ce projet répond à plusieurs enjeux:

- *Désenclaver les quartiers sud,*
- *Délester le boulevard Allende du trafic du engendré par les quartiers sud,*
- *Créer des cheminements doux.*

Un enjeu local: améliorer la qualité de la vie dans Nîmes et son agglomération, dont la saturation du réseau routier devient un obstacle au développement des transports publics et génère de nombreuses nuisances

6 objectifs pour le projet

- *Terminer la liaison Est-Ouest*
- *Participer à mieux répartir les trafics des véhicules légers sur le réseau routier,*
- *Améliorer les conditions d'accès et de circulation au sud de l'agglomération*
- *Donner aux habitants de Nîmes un cadre de vie plus satisfaisant.*

Les caractéristiques générales du projet

Le projet se présente sous forme d'une deux fois deux voies sur les sections où les trafics attendus sont les plus chargés et d'une deux fois une voie sur le reste de l'itinéraire.

Une variante est prévue au droit de l'Avenue Mendès France afin de permettre un carrefour plus sécurisé, une meilleure insertion urbaine et de s'éloigner de l'école Jean Carrière (sécurité enfants). L'ensemble du tracé est pourvu d'une voie cyclable de part et d'autre et d'un trottoir.

Caractéristiques du projet :

Longueur 2 km 500

Nombre quotidien de véhicules attendus sur le tronçon le plus chargé : 13 000 véhicules/jour

Le calendrier prévisionnel

Au moment de la concertation, le calendrier prévisionnel était le suivant :

~~ 2015/2016

Etudes de circulation et diagnostic faune et flore

2016/2017 (*novembre à avril*)

Concertation préalable

~ 2017

Etudes de projet,

Dépôt des autorisations environnementales

~ 2018

Instruction des autorisations environnementales

Consultation des entreprises

~ 2019

Début des travaux

3. L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION

• **Les modalités de la concertation**

Par délibération du 1er octobre 2016, le Conseil Municipal de Nîmes a décidé d'engager une concertation préalable relative à l'aménagement de la Voie Urbaine Sud de Nîmes, considérant que ce projet est un projet majeur d'aménagement routier du bassin de vie nîmois et que les études sont suffisamment avancées pour engager la phase de concertation prévue à l'article L103-2 du code de l'urbanisme.

L'objectif de cette concertation est d'informer le public sur les objectifs du projet, de faire le point sur l'avancement des études, de recueillir ses suggestions et avis et de répondre à ses interrogations sur le projet.

Les modalités mises en œuvre étaient les suivantes:

La période prévue était comprise entre la mi-octobre et mi-avril.

- Deux réunions publiques largement ouvertes aux riverains, comités de quartier, associations, acteurs économiques.
Une première pour lancer la concertation et présenter le projet, ses enjeux, les premières réponses techniques, le 24 novembre 2016.
Une deuxième réunion le 2 février 2017 dans un autre lieu pour toucher le public non présent à la première réunion.
L'annonce et les invitations aux réunions ont été faites par voie de presse, des affichages à proximité du projet et des insertions dans les journaux ou magazine locaux.
- Mise à dispositions du public du registre de recueil des avis aux services techniques.
- Article de presse de lancement de la concertation et avis de réunions,
- Exposition publique de présentation

Au-delà de ces modalités minimales fixées par la délibération, se sont également déroulés les dispositifs suivants:

- Information sur le site internet de la Ville,
- Affichage sur site d'avis des réunions publiques.

• **Le déroulement de la concertation**

- 9 au 10 juin 2016, article de presse la Gazette de Nîmes
- 1 octobre 2016: Délibération du Conseil municipal : Objectifs poursuivis et modalités de la concertation publique
- Octobre 2016: article de presse : Vivre Nîmes
- Octobre 2016: ouverture d'un registre + cahier des objectifs de la VUS dans les locaux des Services Techniques
- 24 novembre: première réunion publique au Centre Pierre Gamel
- 2 février 2017: deuxième réunion publique au stade des Costières
- 17 février 2017: fermeture des registres des consultations
- 8 juillet 2017: Délibération du Conseil municipal afin d'approuver le bilan de la concertation

4. LE DISPOSITIF D'INFORMATION

- **L'information du public**

2 campagnes d'annonces presse

Le lancement de la concertation et les réunions publiques de secteurs et les expositions ont fait l'objet d'insertions publicitaires dans la presse écrite régionale.

- 9 au 10 juin 2016, article de presse la Gazette de Nîmes
- Octobre 2016: article de presse: Vivre Nîmes

Le dossier de concertation : un panneau format AO

Ce panneau était disponible dans les lieux de concertation, à l'occasion des réunions publiques, et auprès des registres de concertation aux services techniques. Une note de présentation du projet était également présente auprès du registre de concertation.

Un diaporama (deux versions)

Pour introduire les débats dans les réunions, un diaporama a été réalisé afin d'expliquer les éléments du contexte et les points essentiels composant le projet.

Une version complétée par les premières réponses du Maître d'ouvrage aux questions les plus fréquentes posées sur le site Internet a été présentée lors des réunions sectorielles de septembre (conseils de quartier).

5. A LA RENCONTRE DU PUBLIC

- **Le registre**

-+ *Un registre destiné à recueillir les observations du public a été mis à disposition aux Services Techniques de la ville de Nîmes*

- **Les réunions**

2 réunions publiques

Comme prévu, les deux réunions publiques ont été organisées pour diffuser l'information et sensibiliser le public

La première s'est tenue le 24 novembre au Centre Pierre Gamel

Réunion avec une forte présence institutionnelle (élus, responsables associatifs) mais aussi de citoyens.

La seconde s'est tenue le 2 février 2017 au Stade des Costières

Ces réunions étaient surtout consacrées aux questions de proximité. Le public était favorable, développant des questions précises.

- **Contributions écrites**

Le grand public a pu faire part de ses observations par 2 moyens directs :

- Registres de concertation (papier)
- Courrier postal

6. LE BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION

- **Une forte participation des riverains**

-+ *Nombre de participants aux réunions publiques – Environ 80 personnes.*

- 24 novembre au Centre Pierre Gamel ~ une cinquantaine de personnes
- 2 février 2017 au stade des Costières ~ une trentaine de personnes

- **Avis/expressions officiels du public**

-+ *Nombre d'expressions recueillies sur les registres : 25*

-+ *Nombre de courriers reçus : 7*

7. SYNTHÈSE DES EXPRESSIONS

-+ *Les participants aux réunions publiques n'ont pas hésité à « doubler » leur intervention orale par une contribution écrite. Aussi, l'analyse des divers thèmes abordés ou évoqués durant cette phase de concertation se fait sans distinction de leur origine.*

L'ensemble des avis est ainsi favorable au projet mais opposée à l'option de base au niveau de l'avenue Mendès France.

-+ *Les interventions du public relèvent de l'accessibilité des riverains, du stationnement ou du bruit.*

D'autres concernent les effets attendus.

- **L'opportunité du projet et de ses objectifs est confirmée**

Un projet jugé utile voire indispensable, pour la totalité de son parcours

La liaison Chemin de la tour de l'Evêque/ route de Beaucaire est largement approuvée.

Ce projet est attendu depuis longtemps.

Le besoin de fluidifier la circulation au sud de Nîmes est une idée partagée.

Certains avis n'hésitent pas à qualifier le projet d'indispensable voire d'urgent (prévu depuis plus de vingt ans).

Pas d'opposition

Il n'y a pas d'avis défavorable.

Cependant, beaucoup de riverains souhaitent connaître le projet précisément en particulier pour:

- Les accès riverains (jardins familiaux, accès parcelles bâties)
- Le stationnement
- Le bruit
- L'absence d'accès aux quartiers : Les représentants du quartier Mas de ville ne souhaitent pas d'accès sur la voie

- **L'organisation des échanges entre la déviation et les voiries principales**

-+ *C'était un des points soumis à la concertation.*

Les giratoires sont souhaités ainsi qu'une réflexion au niveau de l'arrêt minute de l'école maternelle que les habitants souhaitent voir sécurisé.

- **L'inondabilité**

Ce thème a été peu soulevé, mais expliqué par le maître d'œuvre. La transparence hydraulique est une obligation légale, ainsi que la compensation de l'imperméabilisation. Par ailleurs le recalibrage du Vistre de la Fontaine améliorera la situation, une grande partie du tracé étant en zone rouge du PPRI (aléa F ou TF).

8. LE BILAN : LES ENSEIGNEMENTS TIRES DE CETTE CONCERTATION ET LES SUITES À DONNER

• Les enseignements tirés de cette concertation

À l'issue de cette étape de concertation préalable, on peut tirer les enseignements suivants :

La mobilisation du public a été relativement forte et son opinion très homogène.

-+ *Il y a une demande d'Informations sur les impacts en termes de rapports entre la voie et son contexte, ou sur la qualité de l'air, le bruit, le stationnement, l'hydraulique.*

-+ *Les réunions ont été appréciées et quelques courriers ou avis soulignent la qualité des informations données.*

Un projet accepté dans sa solution avec variante

Le tracé prévu est globalement accepté comme tel. Toutefois, il est demandé de choisir la variante afin d'écartier la voie de l'école maternelle et du lotissement « Les Vergers ».

Des inquiétudes à prendre en compte

La question du passage à proximité des zones habitées et des jardins familiaux a conduit certains à poser la question du bruit, des accès et du stationnement.

Cette question du stationnement a été évoquée à plusieurs reprises et devra être étudiée, en particulier sur le terrain de l'Assomption (accès jardins familiaux et partagés).

De même la question de l'effet de coupure de la nouvelle voie ou de ses impacts sur ses riverains a pu justifier des remarques (jardins familiaux, bruit).

Certains riverains craignent que la rue de l'Abrivado située à l'extrémité de la VUS (niveau route de Beaucaire) devienne un prolongement naturel vers la route d'Avignon et souhaitent des propositions pour l'éviter.

Ce sont là des interrogations légitimes auxquelles les étapes suivantes des études et de la procédure devraient apporter des réponses précises.

Des demandes à prendre en compte

Les utilisateurs des jardins familiaux souhaitent un accès aisé, des stationnements, une traversée sécurisée.

Les habitants du quartier Armoise-Maleroubine demande une jonction au rond-point de l'ancienne Motte, afin d'éviter l'accès dangereux par la route de Beaucaire autant pour les véhicules, l'accessibilité aux bus et l'accès piétons.

La crainte du bruit est souvent évoquée ainsi que la demande de murs anti-bruit, le cas échéant.

La question du passage sous la VUS par la diagonale verte a été posée, ainsi que la nécessaire qualité à donner au carrefour Avenue Mendès France (Entrée de ville)

L'attente d'une information complémentaire et précise

Les informations disponibles étaient en rapport avec l'avancement du projet dont le programme n'a pas été encore complètement figé puisqu'il ne le sera qu'après la validation de ce bilan et la finalisation des études en cours.

De ce fait, les personnes qui se sont exprimées attendent maintenant d'en savoir plus sur des thèmes qui relèvent de l'étude d'impact (bruit, qualité de l'air, ...)

• Les suites à donner

Au terme de cette période de concertation, la ville prend acte des observations du public et s'engage à apporter les réponses suivantes:

Action immédiate

- Ce bilan sera transmis à la maîtrise d'œuvre qui sera chargée des études d'impact et d'avant projet.

Poursuite du dialogue

- Les riverains directement impactés seront régulièrement tenus au courant de l'avancement des études et reçus à leur demande pour plus d'informations.
- Les associations et Comités de Quartier seront associés aux réflexions pour la définition et la mise en œuvre du projet (accès riverains, mesures anti-bruit, bornage, clôtures).

Orientations pour la poursuite des études ou les développements ultérieurs du projet

-+ *Tracé:*

A l'issue de la concertation, la variante (jaune) est validée.

A partir du tracé retenu, les études d'avant-projet seront conduites de manière à réduire au maximum les impacts à la fois environnementaux, visuels et sonores sur les secteurs traversés.

-+ *Profil en travers :*

Sont pris en compte les flux véhicules, cycles et piétons.

-+ *Échanges:*

Sont retenus pour les études avant-projet, un carrefour avec la route d'Arles, un tourne à gauche rue Garcia (foncier insuffisant pour un giratoire et tourne-à-gauche suffisant pour gérer les mouvements).

-+ *Déplacement doux:*

Maillage par une voie cyclable sur l'ensemble du linéaire de part et d'autre.

Trottoir piéton sur l'ensemble du tracé

-+ *Paysage urbain:*

Comme proposé lors de la concertation, le parti d'aménagement proposera un dessin de boulevard urbain, situé au niveau du terrain naturel. Le passage sur le Vistre sera conçu en coordination avec le projet de diagonale verte avec comme objectif qu'un cheminement doux (trame verte et bleue) puisse passer sous la VUS. Le carrefour Mendès France sera étudié afin que l'entrée de ville venant d'Arles mette en valeur la perspective sur la Tour Magne.

• **Enquête publique**

- L'enquête publique qui devrait avoir lieu en 2017/2018 constituera une nouvelle phase de consultation permettant au public de s'exprimer sur le projet.
- Une large communication des données issues des études techniques et d'impact sera assurée.

9. ANNEXES

- Délibérations relatives à la concertation
- Fac-simile du panneau d'exposition
- Présentation lors des réunions publiques
- Avis recueillis sur les registres (registres papiers) et courriers